

Support de cours du stagiaire

--- --- ----

Le Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.)

=

Catégorie AM du permis de conduire

A) Qu'est-ce que le Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.)?

Il s'agit d'un document officiel donnant à son titulaire le droit de conduire un certain type de véhicule. Il correspond à la catégorie AM du permis de conduire*.

*La rétention du B.S.R. n'est pas possible. Il n'y a pas de retrait de points.

B) Quels sont les véhicules pour lesquels la détention du B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire est indispensable ?

Pour résumer et simplifier, le B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire permet à son titulaire de conduire un quadricycle léger à moteur et / ou un cyclomoteur.

En d'autres termes, il est possible de conduire une voiturette (par exemple une voiture sans permis) et un scooter (par exemple un 50cm3)

C) Qui est tenu de détenir un B.S.R. / catégorie AM pour conduire ces types de véhicules ?

Les conducteurs nés à partir du 01/01/1988 et non titulaire d'un permis de conduire, sont tenus d'être titulaires du B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire.

D) Dans quel cas peut-on conduire ce type de véhicule, sans être titulaire du B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire ?

Le B.S.R. / catégorie AM n'est pas obligatoire, dès lors que le conducteur de ces véhicules (voiturette / motocyclette) est :

<u>-1er cas</u>:

Né <u>avan</u>t le **01 /01/1988**

- 2ème cas:

Né à partir du 01/01/1988 + titulaire du permis de conduire

E) Le conducteur d'un scooter 50 cm3, âgé de 30 ans, peut-il conduire son véhicule sans B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire ?

NON!! (Se référer au point "D")

F) À partir de quel âge peut-on obtenir le B.S.R. / catégorie AM du permis de conduire ?

Dès l'âge de 14 ans. Il suffit d'obtenir l'attestation scolaire de sécurité routière niveau 1 et 2 (accessibles au collège, en classe de 5ème et de 3ème), puis de suivre une formation pratique de 8 heures (auto-école).

Les personnes déscolarisées, non détentrices des attestations de sécurité routière pourront également obtenir le brevet de sécurité routière / catégorie AM du permis de conduire.

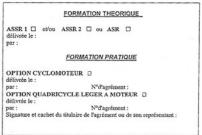
G) À quoi ressemble le Brevet de Sécurité Routière/permis AM?

- avant 2007:



- de 2007 au 18/01/2013:





- depuis le 19 janvier 2013 :

